



CONTRAT DE FILIERE FORET BOIS GRAND EST

2017-2020



Préambule

1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
2. Objet du contrat
3. Champ d'application

Partie 1 : Enjeux et stratégie d'intervention

1. Enjeux clés de la filière forêt bois
2. Stratégie d'intervention (axes stratégiques)
3. Mise en œuvre du contrat

Partie 2 : Plan d'actions

Axe 1 : Structurer une interprofession forte et reconnue par tous



- Thème 1 : Structurer
- Thème 2 : Représenter
- Thème 3 : Piloter la filière et définir une stratégie
- Thème 4 : Observer, informer, alerter

Axe 2 : Gérer durablement la ressource, optimiser sa mobilisation et sécuriser les approvisionnements des entreprises



- Thème 1 : Restaurer l'équilibre forêt-gibier
- Thème 2 : Gérer durablement la forêt
- Thème 3 : Suivre et mobiliser la ressource
- Thème 4 : Sécuriser les approvisionnements

Axe 3 : Soutenir et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière



- Thème 1 : Accompagner la compétitivité des entreprises
- Thème 2 : Favoriser l'innovation et le développement de nouveaux produits

Axe 4 : Développer les marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés



- Thème 1 : Faire du Grand Est une région exemplaire en matière de construction bois
- Thème 2 : Diversifier les marchés de la filière bois

Axe 5 : Communiquer



- Thème 1 : mener une stratégie de communication filière
- Thème 2 : promouvoir les métiers et les formations

Partie 3 : Pilotage, mise en œuvre et évaluation

1. Comité de pilotage
2. Modalités d'évaluation
3. Durée et renouvellement du contrat

Annexe 1 : état des lieux de la filière forêt-bois en région Grand Est

Annexe 2 : diagnostic AFOM de la filière forêt-bois en région Grand Est

Préambule

Le présent contrat est conclu entre :

1. Les signataires

- l'État, représenté par Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est,
- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Philippe RICHERT, son Président,
- les associations interprofessionnelles forêt-bois de la région Grand Est, représentées par leurs Présidents, MM. Jean MAEGEY, Président de FIBOIS Alsace (Fédération Interprofessionnelle forêt-bois), Gilles SOMME, président de GIPEBLOR (Groupe Interprofessionnel de Promotion du Bois en Lorraine), Laurent COLLIGNON, président de Valeur Bois.

2. Objet du contrat

La filière forêt bois est identifiée comme l'une des filières majeures de la région Grand Est. Le présent contrat définit les axes stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer la compétitivité de la filière en région et pour conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts.

Il a été construit :

- dans la continuité du contrat de filière forêt bois de Lorraine et de la convention régionale d'objectifs en faveur de la forêt et du bois d'Alsace ;
- en valorisant la concertation mobilisée dans le cadre des travaux de rédaction du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), dont il constitue un focus sous l'angle économique et de la compétitivité.

Il traduit la volonté des professionnels, de l'État et de la Région de renforcer la structuration, le développement et la compétitivité de la filière à chaque maillon afin de valoriser le territoire et sa ressource forestière.

3. Champ d'application

Les axes stratégiques définis par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est, portent sur la période 2017-2020 et visent les secteurs d'activités et professions suivantes :

- sylviculture et gestion forestière ;
- pépiniéristes ;
- entreprises du secteur de la récolte (Entreprises de Travaux Forestiers, exploitants) ;
- transporteurs bois ;
- scieries et emballages ;
- industrie lourde : panneaux, papier ;
- menuisiers, agenceurs, charpentiers, tonneliers, constructeurs, parqueteurs, etc... ;
- architectes mettant en œuvre des solutions bois ;
- acteurs du bois énergie ;
- organismes de formation et de recherche.

Partie 1 Enjeux et stratégie d'intervention

1. Enjeux clés de la filière forêt-bois

Une attention toute particulière a été donnée au nouveau cadre géographique et aux caractéristiques spécifiques de la région Grand Est. La définition d'une stratégie est apparue dès lors comme indispensable pour intégrer les particularités de ce territoire. L'état des lieux de la filière a été réalisé lors des concertations intervenues dans le cadre du PRFB.

Ce constat partagé est présenté de manière complète dans le PRFB et a permis de mettre en avant trois grands types d'enjeux :

- **Pérenniser et valoriser une ressource significative et diversifiée.** Avec une ressource couvrant 35% du territoire et une production supérieure de deux points à la production nationale pour des essences tant résineuses que feuillues, la région Grand Est dispose d'une matière première qu'il convient de renouveler, d'améliorer et de mobiliser. La valorisation maximale des bois doit être plébiscitée afin de maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et d'augmenter la marge des entreprises locales ;
- **Maintenir et développer des compétences et les valoriser sur le territoire.** Fort de près de 10 000 entreprises, ce qui place la région Grand Est en deuxième position sur le plan national, d'un réseau performant de professionnels publics et privés et d'un panel complet d'établissements de formations bois, le territoire possède de forts atouts à consolider et à déployer. L'ensemble des compétences doit être maintenu et doit monter en puissance grâce d'une part, à un investissement soutenu dans les entreprises et, d'autre part, à un système de formation initiale et continue moderne et adapté aux besoins. L'objectif est de mieux valoriser les métiers de la filière, de les rendre attractifs mais aussi d'anticiper les mutations économiques, technologiques et opérationnelles des différents métiers ;
- **Soutenir et renforcer la recherche et le développement.** La région Grand Est dispose d'un fort potentiel en tant que territoire d'innovation, accueillant un écosystème unique en France de recherche, d'innovation et de transfert de technologie. L'objectif est de renforcer la dynamique actuelle et d'accélérer le transfert opérationnel des travaux réalisés auprès des entreprises et de la filière dans son ensemble. Ceci permettra, notamment via les pôles de compétitivité et autres structures de transfert de technologie, de maintenir la région Grand Est comme région leader en termes de développement et d'innovation.

2. Stratégie d'intervention (axes stratégiques)

La stratégie d'intervention découle de l'identification des enjeux clés qui ont permis la mise en place d'un plan d'actions décliné en cinq axes stratégiques établis en cohérence avec la feuille de route de l'organisme représentant au mieux la filière dans son ensemble : l'interprofession forêt-bois et dont les réflexions menées dans le cadre de sa restructuration ont largement alimenté et structuré le présent contrat.

Les axes stratégiques développés en partie 2 du présent contrat sont les suivants :

- une interprofession forte et reconnue par tous ;
- gérer durablement la ressource, optimiser sa mobilisation et sécuriser les approvisionnements des entreprises ;

- soutenir et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière ;
- développer les marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés ;
- communiquer.

3. Mise en œuvre du contrat

Les objectifs de la filière forêt bois sont clairement établis dans la partie 2 du présent contrat mais les modalités de mise en œuvre seront définies à la suite d'étapes de concertation. Celles-ci permettront d'élaborer des fiches actions opérationnelles qui préciseront, notamment, la problématique rencontrée, les objectifs attendus, le contenu de l'action, le budget et le plan de financement correspondant, indiquant les acteurs impliqués, le calendrier prévisionnel de réalisation, les indicateurs de suivi.

Il est important de souligner que certains objectifs engendreront des actions qui relèvent d'une mise en œuvre strictement régionale. Pour ces actions, les structures régionales adéquates seront ciblées afin d'activer les leviers nécessaires. D'autres actions relèveront en revanche du cadre national et devront être considérées comme telles.

Partie 2 Plan d'actions



Structurer une interprofession forte et reconnue par tous

A travers ses actions et ses missions, l'interprofession régionale définit une stratégie traduisant sa vocation à incarner la voix de la filière forêt-bois régionale, afin de développer durablement à la fois les emplois et l'activité des entreprises sur le territoire régional tout en œuvrant à la valorisation des forêts du territoire.

L'interprofession est une structure neutre, impartiale, qui décide et agit pour le développement de tous les acteurs de la filière, avec pour ambitions :

- le rassemblement de tous les acteurs de la forêt et du bois ;
- la défense de l'intérêt général ;
- la coopération entre maillons ;
- le partage, l'écoute et la concertation ;
- l'efficacité des moyens ;
- la volonté d'aller de l'avant et d'innover ;
- la volonté de dépasser les conflits ;
- l'unité professionnelle ;
- le développement durable.

Afin de créer une véritable synergie dans la région Grand Est au sein de la filière et de l'ensemble de ses composantes, il est indispensable de structurer et de fédérer les acteurs pour développer les différents secteurs d'activité de la filière forêt-bois.

L'interprofession régionale assure donc un lien entre les différents acteurs, favorise les réseaux et les accompagne dans leur développement.

Pour ce faire, des actions communes sont portées, tant sur le plan de la communication que sur la mise en place d'actions collectives, avec pour objectifs d'augmenter la consommation de bois, d'améliorer la compétitivité des acteurs et d'amplifier la visibilité des produits bois.

L'interprofession régionale est en outre le seul représentant des professionnels de la filière forêt-bois. Elle est à la fois son porte-parole, un facilitateur d'échanges, et porteuse de l'intérêt général de la filière, en veillant à un juste équilibre entre les différents maillons. L'interprofession régionale a enfin un rôle d'observateur de la filière, de lanceur d'alertes lorsque cela est nécessaire, de pilote et de garant de la stratégie régionale de la filière.

Thème 1 : Structurer

Fédérer et structurer la filière forêt-bois du Grand Est

La filière est constituée d'acteurs très différents, dont les attentes, besoins et objectifs sont parfois divergents. Le développement de la filière forêt-bois passe inexorablement par la mise en réseau et la concertation de l'ensemble des acteurs, de l'amont à l'aval, de manière transversale. La connaissance et la compréhension des contraintes de chaque secteur permettent de lever les freins au développement de la filière et des entreprises dans leur ensemble.

- **Animer des réunions entre professionnels**, des commissions, être le lieu d'échanges et de concertation des acteurs pour faire émerger la stratégie de la filière, ainsi que les problématiques et pistes de développement qui doivent être traitées prioritairement.

Porter l'intérêt général de la filière

- **Porter la voix de la filière** à travers le partage d'un message commun et d'objectifs priorités ;
- **Arbitrer** si nécessaire et prendre des positions, dans l'intérêt général de la filière.

Être le lieu d'échanges, de coopération et de coordination de la filière

L'interprofession doit rester le lieu privilégié des échanges et des discussions, même sur des sujets potentiellement conflictuels.

- **Faciliter les échanges** à tous les niveaux pour aboutir à des axes de développement partagés et cohérents avec l'intérêt général de la filière ;
- **Valider et prioriser les actions à mener.**

Être reconnu par tous les acteurs de la filière et les fédérer

La représentation de tous les acteurs est indispensable et constitue l'essence même de l'interprofession. Elle est aussi le garant de l'efficacité de ses actions. L'interprofession travaille au nom et dans l'intérêt de la filière, quels que soient les secteurs d'activités.

Porter et accompagner les projets structurants de la filière, les projets collectifs

De nombreux professionnels se tournent vers l'interprofession pour trouver des réponses à leurs questions et à leurs problématiques techniques. Des réponses aux besoins spécifiques peuvent aussi être trouvées, avec notamment la coordination de projets collectifs.

- **Lever les freins à l'accès et au développement de certains marchés, améliorer la compétitivité des entreprises par la réalisation de projets stratégiques collectifs.**

Thème 2 : Représenter

Représenter la filière forêt-bois du Grand Est et défendre ses intérêts

La filière est constituée d'entreprises de type PME-TPE, souvent très hétérogènes par la taille et le chiffre d'affaires. Toutes nécessitent d'être accompagnées, à différents niveaux (technique, financier, commercial,...) dans leurs investissements. L'interprofession défend les intérêts de la filière et les particularités de ses entreprises, auprès des collectivités et des financeurs.

- **Être le porte-parole** des différents acteurs en représentant la filière dans les différentes réunions régionales et nationales ;
- **Faire reconnaître la filière comme filière d'excellence.**

Représenter la filière forêt-bois vis-à-vis des attentes sociétales envers la forêt et le bois

- **Valoriser** le caractère multifonctionnel de la forêt, mettre en avant ses différentes aménités, notamment auprès des différents usagers de ce milieu.

Être le porte-parole de la filière

Représenter la filière lorsque c'est nécessaire :

- **Être le porte-parole et la vitrine des entreprises** dans les salons régionaux, nationaux ;
- **Communiquer sur la filière forêt-bois**, ses entreprises et leurs compétences, dans les différents événements.

Être le portail d'entrée et le facilitateur de la filière

L'interprofession est l'acteur principal en termes d'informations et de communication sur la forêt et le bois :

- les entreprises sollicitent l'interprofession pour des besoins techniques, ou d'informations diverses (financements, aspects réglementaires, recherche de fournisseurs...),
- les financeurs trouvent auprès de l'interprofession une expertise et des informations filière de terrain, fines et précises.

- Être présent sur internet, dans les salons régionaux ;
- Se faire connaître et représenter la filière et ses acteurs.

Thème 3 : Piloter la filière et définir une stratégie

Mettre en place une feuille de route pour la filière

Depuis 2013, les plans d'actions nationaux se multiplient. En région, la mise en œuvre de ces plans d'actions nécessite de définir un certain nombre de priorités, en fonction des paysages industriel et forestier du Grand Est.

- **Rédiger un Livre Blanc** de la filière reconnu et validé par tous ;
- **Coordonner un bilan annuel** de tous les projets de la filière forêt-bois du Grand Est.

Être le garant du respect de la bonne réalisation de la feuille de route

L'interprofession, coordonne et, assure un suivi des différents projets, répondant au Contrat de Filière régional.

- **Animer et/ou coordonner les projets stratégiques** de la filière forêt-bois du Grand Est.

Thème 4 : Observer, informer, alerter

Anticiper, assurer une veille technique et diffuser l'information pour apporter les éclairages nécessaires

Les entreprises, comme les institutionnels, ont besoin de données de cadrages, d'informations de conjonctures ou économiques, de positionnement marchés, de veille réglementaire,..., pour construire un projet, dimensionner un investissement ou définir une stratégie. Toutes ces informations doivent être collectées au niveau national, régional, parfois départemental, centralisées à l'interprofession et diffusées via différents outils (portail internet, newsletter, ouvrages...).

Les informations ainsi collectées, et tenues à jour, peuvent permettre une analyse plus poussée sur un secteur donné, ou de manière plus générale, sur la filière régionale.

- **Mettre en place une veille technique, réglementaire, etc.**
- **Piloter l'Observatoire de la Filière Bois du Grand Est**, afin de mettre à disposition un certain nombre d'informations (notes de conjonctures régulières, offres d'emplois, export/import, consommation et production de bois énergie, état des lieux du matériel, chiffres clés de la filière).

Être à l'écoute des besoins et des enjeux de la filière

L'interprofession doit être réactive. Elle doit être capable d'anticiper les freins au développement, les intérêts potentiellement divergents, et apporter des pistes de solution.

Elle doit être en capacité d'informer et alerter lorsque cela s'avère nécessaire.



Gérer durablement la ressource, optimiser sa mobilisation et sécuriser les approvisionnements des entreprises

La région dispose d'une ressource forestière significative et variée, soit 1,9 million d'hectares, couvrant le tiers du territoire régional et représentant 12 % des surfaces forestières nationales. Les milieux forestiers assurent à la fois des fonctions économiques, environnementales et sociales. Affirmée de longue date dans le code forestier, cette multifonctionnalité de la forêt traduit sa capacité à assurer une multiplicité de biens et de services de manière équilibrée (production économique de bois, préservation de la biodiversité, protection de la ressource en eau, contribution à la lutte contre le changement climatique, prévention et lutte contre les risques, accueil du public,...). Dans ce cadre de gestion multifonctionnelle et durable de la forêt, il convient notamment d'assurer une mobilisation optimale de la ressource en bois et de sécuriser les approvisionnements des entreprises. Des démarches de territoire pourraient être menées afin de répondre à ces objectifs.

Thème 1 : Restaurer l'équilibre forêt-gibier

L'équilibre sylvo-cynégétique est une condition première de la gestion durable des forêts. Ces quarante dernières années, les populations de cervidés ont progressé de façon spectaculaire. Cet accroissement a eu un impact très significatif sur les milieux naturels, les habitats et les espèces, leur fonctionnement écologique et biologique ainsi que sur leur capacité à se maintenir dans un bon état de conservation. Les situations de déséquilibre forêt gibier mettent en péril les opérations de renouvellement des peuplements forestiers et font peser de graves incertitudes sur les bois qui pourront être récoltés dans les décennies à venir. Elles constituent également un frein immédiat aux actions de gestion et d'investissement sylvicole. L'équilibre sylvo-cynégétique impose donc une attention soutenue et une mobilisation partenariale efficace des acteurs de la sylviculture et de la chasse afin d'être rétabli rapidement.



Activer les différents leviers permettant de rétablir et de maintenir l'équilibre forêt-gibier

- Mobiliser les actions régaliennes et des expérimentations de régulation du grand gibier ;
- Mettre en place des outils de suivi permettant une visibilité régionale de l'équilibre forêt-gibier ;
- Développer des actions de sensibilisation et de formation conjointes des chasseurs et des forestiers ;
- Promouvoir les techniques sylvicoles prenant en compte les risques de dégâts de gibier.

Thème 2 : Gérer durablement la forêt

La gestion durable des forêts revêt de nombreuses facettes, qui seront plus amplement développées dans le PRFB. Seuls les aspects jugés plus particulièrement prioritaires à l'interface immédiate des enjeux de compétitivité de la filière ont été retenus au titre du contrat de filière.

Accompagner les gestionnaires et propriétaires pour faire face aux enjeux du changement climatique

Le changement climatique confronte la forêt et ses gestionnaires à un défi qu'il est primordial de relever. Il est nécessaire en particulier d'accompagner les propriétaires forestiers dans l'expertise et la prise de décision face aux évolutions climatiques en cours.

- **Apporter et relayer une expertise sur les conséquences du changement climatique en forêt ;**
- **Identifier les massifs les plus vulnérables et accompagner les évolutions nécessaires ;**
- **Développer des itinéraires sylvicoles adaptatifs ;**
- **Transférer les référentiels et outils diagnostics permettant la prise de décisions opérationnelles.**

Développer et rationaliser le recours aux documents de gestion durable afin de contribuer à la dynamisation de la gestion et à l'augmentation de la récolte de bois en forêt privée. Il s'agira en particulier de développer les documents de gestion durable comprenant un prévisionnel de coupes et de travaux.

Soutenir la certification en forêt et dans les entreprises afin de garantir au consommateur que le bois est issu de forêts gérées durablement, la région étant déjà très bien positionnée en matière de certification forestière, avec 60% de certification, contre moins de 40% en moyenne en France métropolitaine.

Thème 3 : Suivre et mobiliser la ressource

La connaissance et le suivi de la ressource sont indispensables pour leur gestion. La connaissance doit être mobilisée à la fois à l'échelon régional et des grands massifs forestiers, afin d'orienter les politiques publiques, et à l'échelon opérationnel de l'exploitation, afin d'accompagner la prise de décision des acteurs professionnels. Il convient par ailleurs de mettre en œuvre les différents leviers qui permettront de susciter des dynamiques robustes de mobilisation de la ressource, avec le souci de l'équilibre des usages.



Assurer un suivi dynamique de la ressource

- Mettre en place un observatoire régional de la ressource ;
- Accompagner les études et les actions de développement d'outils de suivi et de gestion de la ressource à l'échelon opérationnel de l'exploitation.



Soutenir et développer la mobilisation des bois

- Lever les freins à la mobilisation ;
- Améliorer la logistique au niveau de la mobilisation des bois ;
- Développer la desserte forestière ;
- Développer des méthodes alternatives de mobilisation ;
- Soutenir le développement de l'intermodalité du transport dans la filière (route, fret, fluvial) ;
- Décliner les actions issues de l'étude ORT sur la logistique du bois dans le Grand Est.



Développer et structurer un réseau d'entreprises de travaux forestiers (ETF) performant

- Animer et gérer le réseau des ETF ;
- Accompagner la structuration et les mutations auxquelles sont confrontées les ETF ;
- Aider à la mutualisation de moyens (humains et matériels) ;
- Aider à la diversification des activités des ETF ;
- Développer et sécuriser l'activité des ETF, notamment par des contrats pluriannuels ;
- Assurer le renouvellement de la main d'œuvre de récolte ;
- Accompagner les investissements des ETF ;
- Assurer la qualité du travail via les chartes de qualité des travaux forestiers et sylvicoles ;
- Développer l'attractivité des métiers de la récolte ;
- Développer la formation des ETF ;
- Permettre aux ETF de connaître leurs prix de revient.



Garantir l'équilibre des usages

- Promouvoir la hiérarchie des usages du bois (BO/BI/BE) ;
- Optimiser le rapport entre la qualité du bois et son usage.

Thème 4 : Sécuriser les approvisionnements

La sécurisation des approvisionnements des entreprises implique des actions dès l'amont, dans une logique structurée de filière. Il s'agit à la fois de porter l'accent sur les enjeux de pérennité de la ressource, d'organisation des liens commerciaux avec l'aval, de formation des élus et des forestiers aux enjeux de l'aval, ainsi que de structuration de l'offre.



Assurer le renouvellement de la forêt par l'amélioration des peuplements forestiers non productifs et leur régénération, notamment par plantation, en prenant en compte le changement climatique



Anticiper les besoins

- **Être attentif aux besoins de la filière pour la commercialisation des produits forestiers ;**
- **Orienter les choix de gestion du propriétaire en fonction des besoins de l'aval ;**
- **Avoir une vision prospective des besoins.**



Développer les contrats d'approvisionnement en assurant une concertation entre les acteurs



Développer la formation des forestiers et des élus



Structurer l'offre et lui apporter de la visibilité par son regroupement et l'agrandissement des unités de gestion

- **Regrouper l'offre en forêt publique et privée ;**
- **Agrandir les unités de gestion pour développer la massification de la récolte forestière.**



Soutenir et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière

Avec près de 10 000 entreprises (12,3% du niveau national) et une ressource qui recouvre 35% du territoire, la région Grand Est est dotée d'un réseau d'outils et d'une matière première qu'il convient de valoriser. La filière forêt-bois emploie déjà 55 500 personnes sur le territoire régional et constitue un domaine prometteur en terme de développement tant les enjeux qui la concernent sont des sujets d'avenir.

Néanmoins, pour conserver les marchés déjà acquis par nos entreprises et leur permettre d'en conquérir de nouveaux, il faut veiller à la modernisation continue des outils et des modes opératoires. Les régions sylvicoles voisines comme la Bourgogne Franche-Comté ou les pays frontaliers tels que l'Allemagne ou la Belgique sont aujourd'hui bien équipés et obligent le territoire à poursuivre l'amélioration qualitative et quantitative du parc machines pour maintenir sa compétitivité. Le présent contrat vise à accompagner cette nécessaire transition en accompagnant la compétitivité des entreprises (**thème 1**) et en favorisant l'innovation et le développement de nouveaux produits (**thème 2**).

Thème 1 : Accompagner la compétitivité des entreprises



Disposer d'un outil de production compétitif

La concurrence en matière de production, de récolte et de transformation du bois est importante. Il convient de faciliter l'acquisition par les entreprises de machines qui permettent de réduire les coûts tout en augmentant les rendements, la qualité des produits et la sécurité des personnes tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

- **Mettre à disposition un réseau d'acteurs compétents pour fournir des conseils techniques et des solutions financières adaptés ;**
- **Investir dans les moyens de production** en accompagnant l'investissement des entreprises (matériel et immatériel) et en proposant un panel de dispositifs d'aide à l'investissement pour s'adapter au besoin de chaque projet (s'intégrant à la démarche du SRDEII et le cas échéant en lien avec le programme usine du futur) ;
- **Soutenir les actions individuelles et collectives, la coopération et la synergie entre acteurs** en coordonnant et proposant des projets mutualisés et en mettant en place des actions collectives (groupements d'achats, de commercialisation etc.) ;
- **Identifier et quantifier** les productions régionales, du sciage aux produits finis.



Garantir un niveau de compétences suffisant des acteurs de la filière

Rester compétitif, c'est savoir s'adapter à des machines qui changent, des demandes qui évoluent et des besoins en constant développement. Pour faire face à cela, les

acteurs doivent avoir à disposition un réseau de formateurs et d'informations faciles d'accès et efficaces qui leur permettent de développer en continu leurs compétences.

- **Investir dans la formation des producteurs et salariés de l'amont à l'aval** en faisant le lien entre entreprises et établissements de formation, en proposant un accompagnement et des aides à la formation continue et/ou initiale et en coordonnant l'EDEC bois – ameublement, le campus des Métiers et des Qualifications BOIS et le Contrat d'Objectifs Territorial BOIS ;
- **Développer l'attractivité des métiers** en organisant des communications régulières et multiples envers les cibles concernées (voir Axe 5) ;
- **Identifier et lever les freins au développement de l'apprentissage ;**
- **Adapter la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises ;**
- **Développer les liens entre les écoles de spécialités différentes ;**
- **Adapter les référentiels de formation, les outils et le matériel pédagogique aux mutations de la filière ;**
- **Promouvoir l'échange d'expériences intra et inter maillons de la filière ;**
- **Favoriser la recherche, le développement et l'innovation à tous les niveaux de la filière et apporter conseils et formation aux entreprises sur l'innovation.**



Développer et favoriser les circuits courts et l'économie locale

Le territoire Grand Est dispose de la ressource, des outils et de certains marchés. Favoriser les circuits courts, c'est assurer le maintien de la valeur ajoutée au cœur des territoires et en faveur des entreprises. C'est également optimiser les transports et limiter les coûts énergétiques, une logique d'avenir en lien avec les politiques de transition énergétique.

- **S'appuyer sur les démarches existantes pour établir un cahier des charges adapté à la ressource régionale ;**
- **Maîtriser l'export des grumes ;**
- **Soutenir et renforcer la compétitivité des entreprises pour leur permettre de proposer des prix d'achat concurrentiels.**



Sécuriser les approvisionnements

Chaque entreprise a besoin de visibilité sur la matière qu'elle emploie. Qu'il s'agisse du bois sur pied pour les acteurs de la récolte ou de grumes pour les scieurs par exemple, l'assurance d'un approvisionnement adapté à court et moyen terme sécurise les activités économiques et permet d'envisager l'avenir en termes d'investissement, de recrutement ou de développement. Il est donc essentiel de développer les contrats d'approvisionnement entre tous les maillons de la filière.

- Suivre les approvisionnements des scieries ;
- Limiter l'export de grumes pour maintenir la valeur ajoutée sur le territoire en augmentant la quantité et la qualité des contrats d'approvisionnement à chaque maillon de la filière ;
- Faciliter la mise en relation acheteurs/ fournisseurs.



Connaître au mieux les réglementations et leurs évolutions, pour anticiper et lever les freins au développement

Connaître en amont les évolutions réglementaires qui peuvent impacter une activité économique permet d'anticiper les changements nécessaires et de garantir une continuité de la compétitivité. Il n'est cependant pas facile pour un entrepreneur d'assurer son activité au quotidien tout en assurant une veille sur les évolutions réglementaires de son secteur. Une structure d'appui compétente doit faire ce travail et communiquer ensuite de manière efficace, simple et rapide.

- Assurer une veille et être force de proposition dans le cadre des réunions des groupes de travail nationaux et comités de réglementation (FCBA, CSTB, etc.) puis informer les structures nationales concernées ;
- Apporter conseils et formations aux entreprises sur la réglementation et leurs obligations ;
- Organiser des groupes de travail et des projets collectifs permettant aux entreprises régionales de s'adapter aux normes et réglementations ;
- Développer, homogénéiser la normalisation des produits (pour toutes les essences) ;
- Lever les freins à l'innovation ;
- Mieux connaître les réglementations étrangères en réalisant une veille sur les normes appliquées dans les pays voisins par secteur d'activité et par produit.



Maîtriser les coûts de revient

Le prix naturel des produits doit être connu au mieux pour maîtriser la trésorerie des entreprises. Cette étape de calcul doit être surveillée et actualisée en continu afin d'ajuster les prix de vente et garantir la compétitivité et la pérennité de l'entreprise à court et moyen terme. Il est indispensable pour les entreprises de connaître l'ensemble des postes intervenant dans le calcul du coût de revient de manière fiable. Un organisme tiers peut apporter ces informations et pérenniser ainsi les trésoreries.

- Animer un observatoire des prix en réalisant une veille sur les prix pratiqués dans les autres régions et pays limitrophes ;
- Établir un référentiel technico-économique sur les coûts de revient de chaque secteur (de la forêt à la première transformation) ;

- **Initier et renforcer des formations en matière de calcul de coût de revient.**



Organiser l'offre

Une offre coordonnée et regroupée facilite la visibilité des productions hors du territoire, dans les autres régions et à l'international. Organiser l'offre est donc un défi majeur pour pérenniser les débouchés des entreprises et acquérir de nouveaux marchés.

- **Développer les regroupements d'employeurs ;**
- **Organiser des retours d'expérience ;**
- **Mobiliser les outils d'aide et d'accompagnement existants.**

Thème 2 : Favoriser l'innovation et le développement de nouveaux produits



Développer des moyens de production plus performants (robotisation,...) en favorisant aussi le lien entre la recherche et les entreprises

Les nouvelles technologies investissent aujourd'hui les territoires et activités rurales : systèmes d'information embarqués, robotisation, scanner de grume sont autant d'initiatives qui se développent et visent à augmenter les productivités, la souplesse des réponses, la qualité des produits et la sécurité des opérateurs. Autant d'objectifs que le territoire veut atteindre avec ses entrepreneurs. Pour ce faire, les organismes de recherche, dont la région Grand Est est particulièrement riche, doivent orienter leurs efforts vers ces domaines et développer en parallèle des modes de diffusion de leurs résultats de manière efficace et adaptées aux besoins et aux contraintes des entreprises.

- **Accompagner les scieries pour qu'elles puissent répondre aux besoins de la construction bois (notamment concernant les produits semi-transformés) en créant des rencontres entre entreprises, centres de transferts, pôles de compétitivité, etc.**
- **Mobiliser les outils d'aide et d'accompagnement existants.**



Développer l'étude et la recherche de nouveaux produits

La compétitivité du tissu professionnel de la filière forêt bois Grand Est se maintiendra dans le temps si les produits actuels sont améliorés en continu et que de nouveaux produits émergent en même temps pour répondre aux débouchés futurs. Des structures compétentes doivent concentrer leur énergie sur cet objectif afin de garantir l'anticipation des entreprises du Grand Est.

- Diffuser l'innovation en encourageant l'intégration d'étudiants chercheurs dans les entreprises de la filière ;
- Trouver des applications aux essences présentes dans la forêt régionale en organisant des réunions d'échanges entre amont / aval pour mieux connaître les besoins et les tendances ;
- Promouvoir l'innovation et les initiatives régionales par les Trophées de l'innovation, la diffusion d'outils de veille (VIGINOV), etc.



Développer les marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés

Une bonne connaissance des marchés et de leurs évolutions prévisibles est nécessaire pour fonder une stratégie soutenable au regard des impératifs de rentabilité et rester en capacité d'adapter celle-ci avec toute l'anticipation requise. Trois sources de valorisation se distinguent :

- les marchés bois d'œuvre : ameublement, agencement, emballage et bâtiment ;
- les marchés bois d'industrie : industrie du papier et du carton, du bâtiment et de l'ameublement (panneaux) ;
- les marchés du bois énergie : bois bûche, plaquettes, pellets...

Le marché de la construction bois apparaît comme le principal marché à court-moyen terme et comme l'un des moteurs de développement de la filière. Il repose sur un important réseau de professionnels. Son développement est toutefois limité par des difficultés d'approvisionnement en local. L'enjeu économique de la filière forêt-bois, c'est aussi la recherche de valeur ajoutée des débouchés qui passe par une diversification des marchés. Il convient de s'appuyer sur les compétences et les moyens de recherche existants, sur le tissu industriel dynamique ainsi que sur la diversité des ressources pour relever le défi. Le présent contrat vise à faire du Grand Est une région exemplaire en matière de construction bois (**thème 1**) et à diversifier les marchés (**thème 2**) pour améliorer la compétitivité de la filière.

Thème 1 : Faire du Grand Est une région exemplaire en matière de construction bois



Développer les marchés de la construction bois

Le bois peut intervenir aussi bien dans l'ossature des constructions qu'en tant que matériau susceptible d'être mobilisé, sous des formes diverses afin de concourir notamment à la performance énergétique de l'habitation. Malgré une image positive, l'utilisation du bois se heurte à la position dominante d'autres matériaux et à des freins normatifs ou réglementaires. En outre, les industriels français importent des produits bruts ou semi-finis d'autres pays européens car ils peinent à trouver du bois correspondant à leurs attentes techniques à des prix compétitifs. Face au développement du marché de la construction bois, l'enjeu est de proposer des produits adaptés à la seconde transformation en utilisant la ressource nationale.

- **Redynamiser les marchés traditionnels dans la construction bois** en développant un argumentaire en faveur de la construction bois, en organisant un palmarès annuel en Grand Est ;
- **Favoriser la mixité des matériaux** en développant des partenariats, en s'appuyant sur le réseau de R&D régional ;
- **Sensibiliser et convaincre les décideurs et les prescripteurs à utiliser du bois** en communiquant sur les avantages du bois dans la construction, en participant à des salons de l'habitat régionaux, en soutenant un réseau de prescripteurs bois ;

- **Communiquer sur la diversité des matériaux et des produits** en intervenant en école d'Architecture, en développant un catalogue des produits bois locaux ;
- **Développer les produits d'ingénierie dans la construction et les industrialiser** afin de satisfaire la demande des entreprises régionales (préfabrication, innovation constructive) ;
- **Soutenir les entreprises locales qui investissent pour développer les produits d'ingénierie** afin de faciliter et d'accompagner les projets d'investissements ;
- **Promouvoir l'emploi du bois en structure et dans l'ensemble du bâtiment** en accompagnant les projets exemplaires et en communiquant sur les retours d'expérience ;
- **Développer un marché local sur des bâtiments ordinaires** afin de concurrencer d'autres matériaux en mettant en avant le contexte favorable à l'ossature bois face à la montée des préoccupations environnementales et à l'évolution réglementaire ;
- **Définir les marchés prioritaires à développer** notamment sur l'utilisation des feuillus en aménagement intérieur mais également en construction.



Anticiper et accompagner le développement de nouveaux débouchés de la construction bois

Les marchés de la filière sont de nature très différenciée (construction, ameublement, emballage, papier, chimie du bois, énergie,...). Certains produits relèvent d'un positionnement sur un marché de masse, tandis que d'autres relèvent d'un marché de niche. Une bonne connaissance des marchés permet d'anticiper et d'accompagner le développement de nouveaux produits.

- **Développer les nouveaux usages du bois** en conception de construction, d'aménagement et en finition en lien avec le plan solution durable de la Nouvelle France Industrielle ;
- **Accompagner et soutenir le développement des produits en combinant le bois à d'autres composés** en privilégiant par exemple les approches d'éco-conception ;
- **Développer l'innovation** en travaillant sur l'ingénierie de systèmes constructifs (BIM – maquette numérique), en créant des événements de rencontre entreprises/centres de transfert de technologie/pôles de compétitivité, et en mobilisant les outils d'aide et d'accompagnement existants ;
- **Développer des produits à plus forte valeur ajoutée notamment dans les scieries** en favorisant des réflexions d'intégration vers l'aval.

Valoriser la ressource locale

L'adaptation des usages à la ressource locale implique notamment de lever les obstacles à l'usage des feuillus dans la construction, en caractérisant et en qualifiant les performances techniques des bois français. Plus globalement, il est fait le constat d'une inadéquation qualitative des produits offerts par rapport aux besoins de l'industrie.

- **Mieux valoriser la ressource locale existante notamment les gros bois résineux ;**
- **Trouver des débouchés pour les bois de qualité intermédiaire ;**
- **Développer les débouchés pour les feuillus, notamment pour ce qui concerne le hêtre, le frêne, le merisier, le robinier.**

Thème 2 : Diversifier les marchés de la filière bois

Accompagner le développement du bois énergie

Les entreprises du bois énergie connaissent un essor important. L'énergie intervient en bout de chaîne dans la hiérarchie des usages de la biomasse.

- **Promouvoir et gérer le bois énergie dans le cadre d'une démarche qualité** (respect des usages de la ressource BO/BI/BE) ;
- **Améliorer la gouvernance** d'échange et de suivi en ouvrant la participation aux cellules biomasse aux représentants des Interprofessions forêt-bois et en proposant la création d'une cellule biomasse Grand Est élargie.

Développer l'emballage

L'emballage bois constitue un débouché important pour la filière. Les produits se divisent en quatre familles : les palettes en bois, l'emballage léger, la tonnellerie et l'emballage industriel.

- **Développer l'innovation vers de nouveaux emballages** en analysant les paramètres réglementaires, techniques et de coûts de production en vue de maintenir la compétitivité du secteur, en faisant la promotion du peuplier en tant que matériau d'emballage.

Développer l'export de produits finis

Dans le cadre du Contrat de Filière du CSF bois (Comité stratégique de filière) au niveau national, les partenaires de la filière ont partagé le constat d'une faiblesse du marketing au sein des entreprises et de la filière dans son ensemble. La mise en marché nécessite souvent d'être accompagnée, notamment dans un contexte d'internationalisation des entreprises.

- **Mobiliser les outils d'aide et d'accompagnement existants** en incitant les entreprises à intégrer les actions de promotion à l'export, en mettant en place un système de parrainage par des entreprises rodées à l'exportation pour le partage d'expérience et le soutien aux primo-exportateurs.

Observer la filière forêt-bois

Dans le contrat de filière national du CSF, il a été constaté un manque d'informations suffisamment fiables et partagées, actuelles et prévisionnelles au niveau local et national, ceci peut handicaper le développement économique.

- **Définir et animer les observatoires répondant aux besoins des acteurs régionaux** en assurant la convergence des données.



Communiquer

Aujourd'hui, le grand public possède une vision souvent erronée de la filière forêt-bois. En effet, des clichés persistent : des idées préconçues sur l'emploi du bois dans le bâtiment, une image négative de l'exploitation des bois en forêt, une image vieillissante des métiers et des formations, et une vision parfois archaïque des entreprises. Il devient indispensable de développer une stratégie de communication pour combattre les idées reçues, afin de soutenir le développement de la filière forêt-bois. Le consommateur final doit être informé, sensibilisé, éduqué à l'emploi du matériau bois et ses usages. Il doit être mis en capacité d'accepter et comprendre les différentes étapes de transformation, de la forêt à l'utilisation finale, avec notamment un point très sensible : l'acceptation sociale de l'exploitation des bois.

L'information et la sensibilisation à tous les niveaux et pour tous publics revêtent une importance particulière : production et diffusion d'outils, organisation de manifestations ponctuelles d'envergure, communication grand public, participation aux salons régionaux et nationaux.... Toutes les occasions doivent être exploitées pour afficher le dynamisme de la filière, à travers ses acteurs, leurs investissements et leurs innovations. Un important travail auprès du grand public mais aussi des jeunes est à mettre en place afin de susciter des vocations.

Les entreprises et les métiers de la filière pâtissent d'un manque de vocations, qui se joue notamment lors de l'orientation scolaire, se traduisant par un manque de candidats lors des recrutements. Cette pénurie est un véritable problème pour les entreprises qui souhaitent développer leur activité et qui ne trouvent pas les compétences adéquates. Le vieillissement des personnels et la question de leur renouvellement viennent accentuer cette problématique.

Thème 1 : mener une stratégie de communication filière

Informer le grand public des réalités économiques, écologiques et environnementales de la forêt, de sa gestion et de sa récolte

La filière forêt-bois doit construire une stratégie de communication à la hauteur de ses ambitions. La filière, à travers la mise en œuvre du matériau bois, bénéficie de nombreux atouts facilement exploitables en termes de communication. La communication sur le produit fini (meubles, emballages, constructions bois...), incluant design, finitions innovantes et performances, est une évidence.

- **Promouvoir le matériau bois et ses différents usages, afin de développer les marchés.**

De nombreux freins persistent, et notamment à l'amont de la filière où les étapes de fabrication, de transformation ou de récolte peuvent avoir une connotation très négative. Ces à priori sont à combattre par des campagnes de communication ciblées.

- **Communiquer de manière récurrente et notamment auprès des plus jeunes ;**
- **Communiquer sur les rôles de la forêt et son cycle de vie ;**
- **Développer l'acceptabilité sociale de la récolte.**

Thème 2 : Promouvoir les métiers et les formations

Rendre les métiers attractifs et créer des vocations

Les métiers de la filière sont relativement peu connus des jeunes publics, d'où la nécessité de faire découvrir les entreprises qui composent la filière forêt-bois, leurs diversités d'emplois, de compétences et de niveaux de formations requis.

Il est également important de vaincre les préjugés

- **Promouvoir les métiers ;**
- **Promouvoir les formations à travers les différents cursus existants (apprentissage, etc.) ;**
- **Promouvoir les entreprises.**

Rendre la filière visible et accessible

La filière forêt-bois se caractérise par sa diversité (d'entreprises, de secteurs d'activités, de produits, ...) qui sont de véritables atouts pour un développement futur. La communication se doit d'être ciblée, construite et répondre à une véritable stratégie, en fonction des objectifs à atteindre.

- **Construire une stratégie de communication ;**
- **Communiquer vers les différentes cibles définies (grand public, professionnels, etc.) ;**
- **Construire des outils de communications adaptés et innovants (internet, réseaux sociaux, etc.).**

Partie 3

Pilotage, mise en œuvre et évaluation

1 Comité de pilotage

La **Commission Régionale de la Forêt et du Bois** (CRFB) assurera le suivi du Contrat de Filière Forêt-Bois. A ce titre, elle constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- assurer au terme des quatre années, l'évaluation du Contrat de Filière.

Afin de pouvoir alimenter les travaux de la CRFB, une instance technique de concertation et d'échanges, d'élaboration de fiches actions, de suivi des demandes d'aides et d'adaptation des dispositifs financiers est constituée. Cette instance appelée **Comité Technique Filière Forêt Bois** rassemblera les partenaires de la filière : les services de l'État, de la Région, des Interprofessions et toutes personnes qualifiées désignées par le Comité dont la présence est requise en fonction des sujets abordés.

Selon les besoins, des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

2 Modalités d'évaluation

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison opérationnelle des grands axes retenus dans la stratégie régionale promue par ce Contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions soutenues.

Il s'agit d'indicateurs de suivi et d'indicateurs de performance permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

3 Durée et renouvellement du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée de quatre ans jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prorogé, amendé, en cas de besoin. Un bilan approfondi pourra être réalisé à cette occasion.

A Épinal

Le 17 Juillet 2018

Le Préfet de la région Grand Est



Le Président de la Région Grand Est



Le Président de l'interprofession FIBOIS Alsace



Le Président de l'interprofession GIPEBLOR



Le Président de l'interprofession Valeur Bois



Annexe 1

État des lieux de la filière forêt-bois en région Grand Est

1. Une ressource abondante qui permet une forte mobilisation de bois

1.1. Une forêt productive et diversifiée

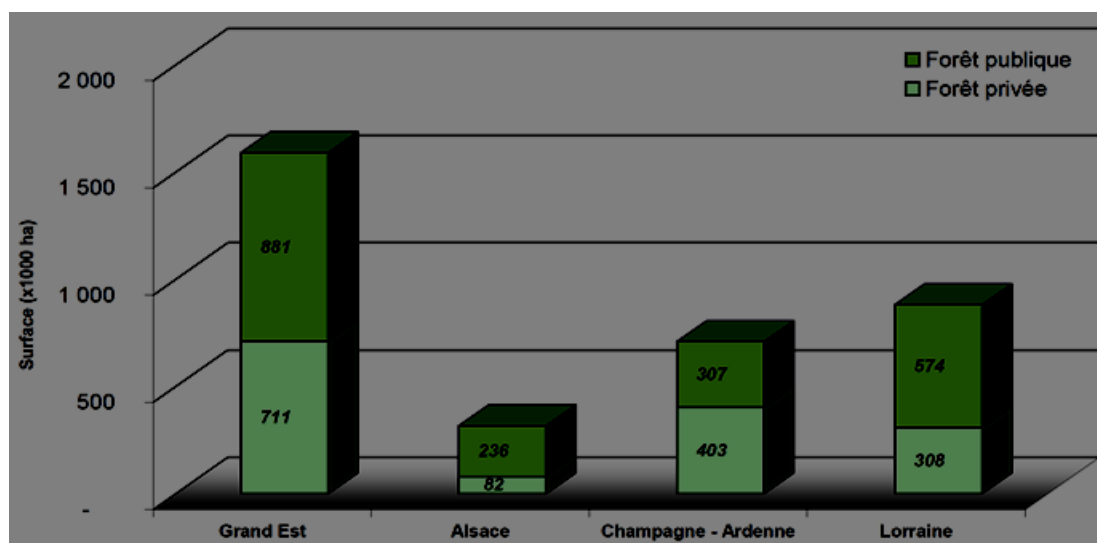
Avec 1,9 million d'hectares, la forêt couvre le tiers du territoire régional et représente 12 % des surfaces forestières nationales. Le Grand Est constitue ainsi une vaste région forestière, qui se situe au quatrième rang des régions les plus boisées de France. Le taux de boisement n'est cependant pas homogène sur l'ensemble du territoire : il varie de 50 % dans le département des Vosges à 16 % dans le département de la Marne. Le massif des Vosges, la partie Nord des Ardennes et l'Argonne sont les parties les plus boisées de la région. Les surfaces de forêt sont globalement stables, cependant, le maintien des forêts représente un enjeu particulier dans certaines parties de la région compte tenu d'une concurrence d'usage sur le foncier, notamment en plaine d'Alsace où plus de 80 ha/an de défrichements ont été constatés en moyenne sur la période de 2003 à 2009.

La forêt publique représente la majorité (59 %) des surfaces forestières de la région, contrairement à la situation constatée pour l'ensemble de la France métropolitaine, où la forêt privée domine (74 % des surfaces). Avec 20 % de forêts domaniales, le Grand Est compte un quart des forêts domaniales de l'hexagone, se situant ainsi au premier rang des régions au regard de ce critère. La répartition des surfaces entre forêt publique et forêt privée n'est toutefois pas homogène sur l'ensemble du territoire régional : les surfaces en forêt publique des anciennes régions administratives s'élèvent à 74 % pour l'Alsace, à 65 % pour la Lorraine et à seulement 43 % pour la Champagne-Ardenne. Les forêts domaniales et communales relèvent du régime forestier et sont gérées par un opérateur unique, l'office national des forêts (ONF).

Les 41% de surfaces de forêts privées de la région se répartissent entre 322 900 propriétaires. Parmi eux, 21 700 propriétaires disposent d'une surface de plus de 4 ha et seul 900 sont propriétaires de plus de 100 ha de forêt, représentant 38 % des surfaces forestières en propriété privée. La surface moyenne détenue s'élève à 2,5 ha contre 3,7 ha au niveau national. Le morcellement de la propriété représente un frein majeur à la mobilisation du bois en forêt privée. Ce morcellement est très marqué sur la partie Alsacienne (1 ha de surface moyenne), moins accentué en Champagne-Ardenne (3,4 ha de surface moyenne), tandis que la Lorraine présente par ailleurs une situation intermédiaire.

Les forêts de la région sont composées d'essences variées, qui se répartissent entre 79 % pour les surfaces en feuillus et 21 % pour surfaces les résineux (contre 71 % de feuillus et 29 % de résineux au niveau national). Les principales essences en région sont le chêne (27 % des surfaces de forêt), le hêtre (18%), le charme (11%), le sapin pectiné (7%), l'épicéa commun (7%), le pin sylvestre (3%). Les résineux dominent sur le massif Vosgien. Les forêts de hêtre sont très présentes en plaine d'Alsace et sur le plateau Lorrain, tandis que le chêne est majoritaire à l'ouest de la région. La populeculture est principalement présente en Champagne-Ardenne, soit de l'ordre de 20 000 ha, et dans une moindre mesure en plaine d'Alsace. Le volume de bois sur pied des forêts de la région est estimé à 380 millions de m³ soit 15 % des volumes nationaux. Ces volumes se répartissent en 69 % de feuillus et 31 % de résineux (24 % de chêne, 15 % de hêtre, 12 % d'épicéa commun, 10 % de sapin pectiné).

Graphique n°1 - Surfaces forestières par propriété (IGN 2009-2013)



La production des forêts (accroissement biologique) de la région s'élève en moyenne à 7,3 m³/ha/an ce qui est élevé par rapport à la valeur moyenne pour la France (5,8 m³/ha/an). Sur 729 000 ha de forêt privée, 267 000 ha sont gérés durablement dans le cadre de plans simples de gestion (obligatoire à partir de 25 ha) suivis par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et ses deux délégations régionales. Le taux de certification PEFC, labellisation dans le cadre d'une démarche volontaire, s'élevait à 60 % des surfaces régionales à la fin 2014, contre 36 % pour l'ensemble de la France. Pour ce qui concerne la petite propriété privée, le développement d'une sylviculture plus dynamique passe par une gestion collective.

Les dégâts de gibiers représentent une menace qui pèse sur le renouvellement des peuplements, en effet, l'équilibre sylvo-cynégétique semble rompu dans de nombreux secteurs. Dans les forêts domaniales, l'ONF estime que 30 % des forêts sont en situation de fort déséquilibre. La présence en trop grand nombre de cerf et de chevreuil compromet la régénération naturelle des peuplements dans un contexte où, par ailleurs, les plantations sont en forte baisse. Entre 2005 et 2015, la production de plants forestiers commercialisés est passée de 1,5 million à 477 000 plants pour les feuillus et de 1,9 million à 1,02 million de plants en résineux.

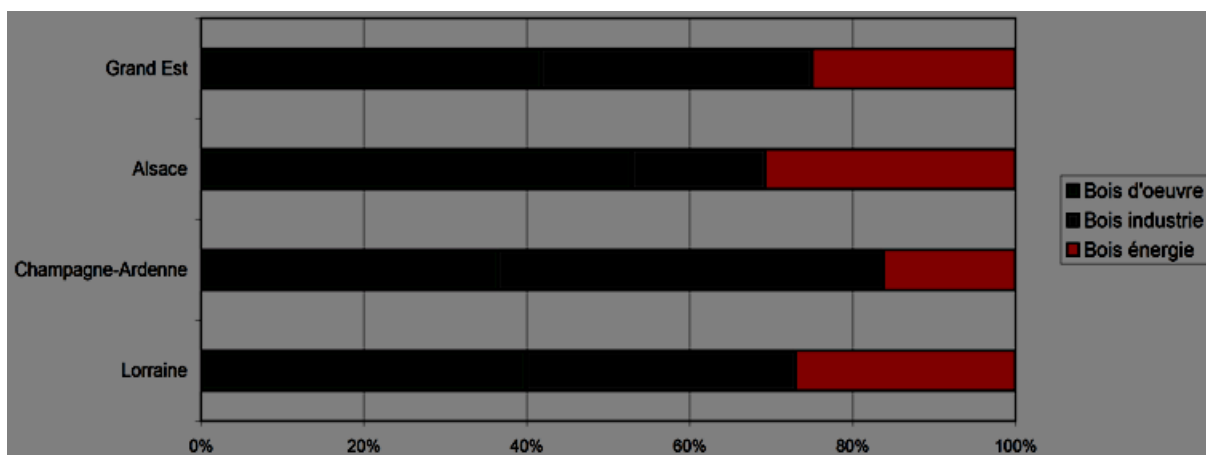
1.2. Une mobilisation de bois importante pour des usages à équilibrer

Avec 6,8 millions de m³ de bois en 2013 et 7,3 millions de m³ en 2014, la récolte de bois commercialisés de la région représente 19 % de celle de la France. Le Grand Est se situe ainsi au deuxième rang pour la mobilisation de bois derrière la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, et au premier rang pour la récolte de bois d'œuvre de feuillus.

La récolte régionale commercialisée se répartit selon les trois grands usages du bois dans les proportions suivantes : 42 % pour le bois d'œuvre (sciage, déroulage), 33 % pour le bois d'industrie (trituration pour panneaux et papier) et 25 % pour le bois énergie (bûches, plaquettes, granulés). Depuis 2009, la récolte progresse de 5,6 % par an en moyenne avec une progression très forte de la partie destinée au bois énergie (+18 % par an en moyenne). Ceci est à l'origine de certains déséquilibres qui génèrent des conflits d'usage notamment entre les filières bois industries et bois énergie qui utilisent la même matière. Des conflits d'usage sont également observés en Alsace sur des qualités de bois emballage orientés

vers la filière énergie. La croissance du secteur bois énergie est notamment due au développement d'importantes chaufferies soutenues dans le cadre d'appels à projets nationaux. Dans le cadre des appels à projets CRE et BCIAT, 16 installations ont été financées dans la région représentant une consommation totale de 700 000 tonnes de biomasse par an. C'est dans ce contexte que les cellules biomasse (DRAAF/DREAL/ADEME) ont été mises en place par l'État afin de suivre la ressource et les plans d'approvisionnement et prévenir les conflits d'usages entre le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie. La mise en place de dispositifs tels que les appels à manifestation d'intérêt DYNAMIC BOIS afin d'augmenter la récolte en bois et le développement de nouveaux gisements tel que le recyclage du bois en fin de vie sont de nature à atténuer les tensions sur les marchés du bois énergie et industrie.

Graphique n°2 - Répartition de la récolte de bois par usage (Agreste, EAB 2014)



Avec un taux de prélèvement de 56 %, la part du bois mobilisé dans les forêts de la région par rapport à la production (accroissement biologique) est nettement plus élevée en Grand Est que sur la France entière (45%). Toutefois, ce taux de prélèvement est hétérogène et varie de façon importante selon les types de propriété. En effet, le taux de prélèvement atteint 74 % sur les forêts domaniales, 62 % sur les forêts communales et seulement 42 % sur les forêts privées. Le taux varie également selon le découpage des 3 anciennes régions : 68 % pour l'Alsace, 57 % pour la Lorraine et seulement 47 % en Champagne-Ardenne.

Le potentiel de bois supplémentaire à mobiliser se trouve donc en grande partie en forêt privée et dans une moindre mesure en forêt communale. Les plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF) d'Alsace et de Lorraine ont notamment permis de travailler sur la petite propriété privée et son morcellement, ainsi que sur l'accès à la ressource avec des résultats encourageants en termes de mobilisation de bois supplémentaires. Le PPRDF Lorraine par exemple, a déjà permis de mobiliser 211 200 m³ de bois supplémentaire en 3 ans, alors que l'objectif est fixé à 230 000 m³ d'ici à la fin 2016.

Globalement, des investissements importants ont été réalisés pour l'amélioration et la création de dessertes forestières, notamment avec le soutien du FEADER et de crédits nationaux dans le cadre du PRDH 2007-2013. Les maquettes financières FEADER des trois PDR ont intégré la poursuite du soutien de ces investissements, de façon plus ou moins importante, sur la période 2014-2020 : 7,3 millions d'euros pour la Lorraine, 1,6 million d'euro pour l'Alsace et 1 million d'euro pour la Champagne-Ardenne.

Les entreprises de travaux forestiers (ETF) sont un maillon important de la filière, notamment au niveau de la mobilisation du bois. Elles sont présentes en grand nombre sur le territoire et interviennent aussi bien en forêt publique qu'en forêt privée. Ce sont en majorité de très petites entreprises mais qui réalisent de lourds investissements de mécanisation nécessitant

le soutien de fonds publics (FEADER, Région...). L'exploitation des forêts constitue une phase délicate d'un point de vue environnemental, sur lequel les ETF sont toutefois très sensibilisées.

La mise en marché du bois se fait soit sur pied soit façonné avec dépôt en bord de route. En Alsace et en Lorraine, les scieries de feuillus achètent beaucoup de bois façonnés notamment dans le cadre de contrats avec l'ONF pour sécuriser l'approvisionnement alors qu'en Champagne-Ardenne les scieries de chêne sont plus orientées sur l'achat de bois sur pied. Une tradition de vente en bois façonné bord de route par les communes est par ailleurs plus particulièrement ancrée en Alsace et en Moselle, selon des pratiques d'exploitation en régie issues du droit local. L'exportation de grumes de chêne et de hêtre non transformées est en hausse et représente une perte de valeur ajoutée pour la filière, alors que certaines scieries connaissent des difficultés d'approvisionnement.

2. Une valorisation du bois bénéficiant d'un fort potentiel d'accompagnement

2.1. Des entreprises et des emplois pour une filière forêt-bois complète

La région dispose de 233 scieries dont les deux plus importantes unités de sciage de France. Avec 14 % des scieries de France et 17 % des volumes sciés, le Grand Est se situe au 3^e rang dans le classement des régions sur les volumes sciés. Les 1,3 million de m³ de sciages se répartissent entre 25 % pour les feuillus et 75 % pour les résineux (83 % de sciage en résineux au niveau de la France). Les structures sont très disparates selon les secteurs géographiques et les types de bois sciés : petites scieries de feuillus à l'ouest, grande scieries de résineux à l'est. La région compte des entreprises d'envergure nationale dans le domaine des résineux. Par contre, le secteur du sciage de feuillus est en perte de vitesse, en raison de l'évolution des marchés, de difficultés d'approvisionnement, du peu de valeur ajoutée sur certains produits et d'un manque d'investissement. Les expérimentations menées par le FCBA en matière d'utilisation du hêtre dans la construction constituent toutefois une piste prometteuse et des nouveaux débouchés pour cette essence, très présente en Lorraine.

Le bois scié est en particulier valorisé en construction, menuiserie et ameublement avec des entreprises leader du secteur comme : Mathis, Alsapan, Lapeyre, Socopa, Bieber, Couval/Hilzinger, Thiebaut Industrie... Un manque de liaison entre première et deuxième transformation est cependant souvent constaté.

Le bois construction représente le principal débouché en bois d'œuvre. C'est le secteur le plus dynamique de la filière mais qui est toutefois très dépendant de la situation générale du marché de la construction. L'engouement pour la maison en bois dans le Grand Est ainsi que la présence d'un réseau de constructeurs et de professionnels expérimentés sont des atouts pour le développement de la filière en région. Le taux de pénétration de la construction en bois dans le Grand Est s'élève à 19 % (maisons individuelles et logements collectifs) contre 14 % au niveau national. Les entreprises de taille industrielle du secteur réalisent des investissements réguliers intégrant les dernières technologies. La faiblesse de l'approvisionnement local et l'absence d'offre de produits intermédiaires (panneaux massifs, aboutés, carrelés...) doivent cependant être signalées.

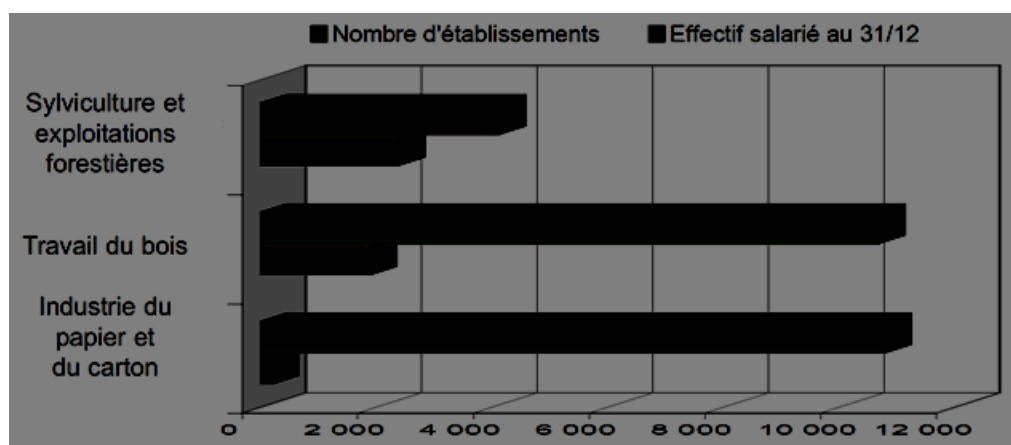
L'industrie lourde dans le secteur de la trituration pour la production de panneaux et de papier-carton comprend des entreprises d'envergure internationale : Unilin dans les Ardennes (plus grosse unité française de production de panneaux), Egger dans les Vosges, Norske Skog Golbey (leader du papier journal), Blue Paper à Strasbourg, Deli Papier près de Nancy. Le secteur du papier-carton est toutefois, dans certains cas, sans lien direct avec la ressource en bois en région (recyclage). L'indexation des prix sur les marchés mondiaux et

les difficultés d'approvisionnement du fait de la concurrence bois énergie/bois d'industrie fragilisent certaines entreprises.

Dans la filière, c'est le secteur de la transformation du bois qui génère le plus grand nombre d'emplois. Les 55 000 emplois de la filière au sens large se répartissent dans près de 10 000 entreprises. Le cœur de la filière portant sur les emplois et industries hors secteurs de l'ameublement, la menuiserie, la construction et le commerce, qui intègrent également d'autres matériaux, représente près de 26 000 emplois dans 4 450 entreprises : 15 % pour la sylviculture et l'exploitation forestière, 42 % pour le travail du bois et 43 % pour l'industrie du papier-carton.

L'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) de la filière bois ameublement, qui a été signé en Lorraine en 2012 par l'État, la Région et l'interprofession, a pour objectif d'anticiper l'impact des mutations économiques sur l'emploi et de répondre au besoin de développement des compétences des entreprises. Un EDEC a également été lancé en 2015 en Alsace. Un EDEC forêt, bois et ameublement a été signé en décembre 2016 sur le périmètre de la région Grand Est. Il sera mis en œuvre sur les années 2017 et 2018.

Graphique n°3 – Établissements et effectifs salariés du cœur de filière (INSEE, Clap 2013)



2.2. Animation, formation, R&D : une filière forêt-bois bien accompagnée

Dans les trois anciennes régions qui forment le Grand Est, la filière était structurée en inter-professions regroupant l'ensemble des acteurs de la filière en régions. Suite à la réforme territoriale, les trois interprofessions (FIBOIS Alsace, GIPEBLOR et VALEUR BOIS) ont entamé une démarche de structuration à l'échelle de la nouvelle région. En Alsace, un projet de filière avait été mis en œuvre dans le cadre d'une convention d'objectifs portant sur la période 2009-2013. En Lorraine, un contrat de filière forêt-bois avait été signé entre l'État, la région et le GIPEBLOR fin 2015.

Pour ce qui concerne la formation, la recherche et le transfert de technologie, la région dispose d'un potentiel unique en France, avec la présence d'établissements d'envergure nationale.

L'ENSTIB à Épinal (école d'ingénieur dans le domaine du bois) est un outil majeur au service de la filière forêt-bois de par l'ensemble des formations dispensées mais également grâce aux laboratoires de recherches qui lui sont associés et notamment le LERMAB (laboratoire de recherche et d'étude sur le matériau bois). L'ENSTIB est également associée au campus

des métiers et des qualifications (avec des lycées et des CFA de la région), lancé en octobre 2015 avec comme objectif de devenir un pôle d'excellence en matière de formations et métiers liés à la transformation et la valorisation du bois.

Pour ce qui concerne les transferts de technologie, les entreprises de la région peuvent s'appuyer sur le CRITT Bois, également basé à Épinal et qui partage des laboratoires avec l'ENSTIB. Il s'agit d'un centre de ressource pour l'industrie du bois qui œuvre dans les secteurs du bois matériau, du bois énergie, de la gestion industrielle, de la construction... En complémentarité avec le CRITT, deux pôles de compétitivité au service de la croissance et de l'emploi sont implantés sur la nouvelle région : le pôle Fibre-Energie sur l'Alsace et la Lorraine (seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux et bâtiments durables), et le pôle Industries et Agro-Ressources en Champagne-Ardenne (bio ressources : énergie et matériaux).

Enfin, le secteur de la forêt dispose également d'outils importants de recherche et de formation, avec la présence du centre de Nancy-Lorraine de l'INRA (écosystèmes forestiers, adaptation au changement climatique,...) et de l'antenne de Nancy d'AgroParisTech, qui dispense notamment les cursus forestiers du diplôme d'ingénieur et qui dispose d'unités de recherche mixte avec l'INRA (laboratoire d'étude des ressources forêt-bois, laboratoire d'économie forestière). Par ailleurs le réseau régional de l'enseignement agricole propose un ensemble de formations du CAPA au BTSA, ainsi que des licences professionnelles en lien avec les universités, dans les domaines de la sylviculture et de la gestion forestière.

Annexe 2

Diagnostic AFOM de la filière forêt-bois en région Grand Est

Atouts

- Une filière complète sur le territoire entre l'amont, la première et la seconde transformation totalisant 55 000 emplois (2ème rang au niveau national) pour près de 10 000 entreprises et un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros ;
- Une activité essentiellement située en milieu rural et qui contribue à l'aménagement du territoire ;
- Une superficie forestière importante (33 % du territoire, 12 % de la surface forestière française), représentant 15 % du volume de bois sur pied et un potentiel de production élevé (7,3 m³/ha/an contre 5,8 au niveau national)
- Des écosystèmes forestiers producteurs d'aménités environnementales (qualité de l'eau, qualité de l'air, stockage de carbone, paysages,...) ;
- Une ressource forestière diversifiée et de qualité, gérée durablement (taux de certification PEFC fin 2014 : 60 %) ;
- Une prise en compte de la multifonctionnalité des forêts par les propriétaires et gestionnaires forestiers ;
- Des acteurs professionnels forestiers solides (ONF, coopératives, experts, CRPF, chambres d'agriculture, COFOR,...) constituant un réseau performant et optimal de mobilisation de la ressource ;
- Une récolte de bois conséquente (7,3 millions de m³/an en 2014, dont 42 % de BO), plaçant la région au deuxième rang national et au premier rang national pour la récolte de BO feuillu (27 %), BI (22 %) et BE (25 %) ;
- Des entreprises de travaux forestiers nombreuses, investissant régulièrement et sensibles au respect de l'environnement ;
- Une contractualisation des ventes de bois bien engagée en Alsace et en Lorraine ;
- Une place prépondérante pour la production de sciages, avec 17 % des sciages au niveau national. En 2014 (3ème rang) : 26 % des sciages de feuillus (1er rang), 24 % des sciages sapin/épicéa (4ème rang), 20 % des sciages de chêne, 3ème producteur de sciages de peuplier ;
- Un secteur de l'emballage et notamment de la palette important et qui permet la valorisation des produits de qualités intermédiaires ;
- Une industrie lourde importante (5 entreprises leader sur le territoire pour 2000 emplois directs) ;
- Des entreprises souvent de petites tailles, familiales qui s'adaptent plus facilement aux évolutions des marchés ;
- Un secteur de la construction bois dynamique (avec la région Bourgogne – Franche-Comté, une maison individuelle sur cinq est en bois) avec un important réseau de professionnels intégrant les dernières technologies, aux marchés diversifiés (avec la région Bourgogne – Franche-Comté, 30 % du CA national de la construction bois) ;
- Des marchés de proximité (régionaux) importants sur certains territoires, notamment en matière de construction, d'aménagement, d'énergie, etc. ;
- Un pôle important de recherche, d'innovation et de transfert de technologies sur la filière forêt-bois (INRA, AgroParisTech, ENSTIB, IGN, ONF-RDI, IDF-CNPF, Pôles de compétitivité Fibres-EnergiVie et Industries-Agro-Ressources, CRITT Bois, PFT Bois) ;
- Un réseau unique en France d'établissements de formation sur les différents niveaux de qualification des métiers de la filière (du CAP au doctorat), qui a conduit notamment à la mise en place du campus des métiers et des qualifications bois ;

- Des démarches de dialogue, d'action collective et de structuration de la filière préexistantes (convention régionale d'objectifs Alsace 2011-2013, contrat de filière forêt-bois de Lorraine 2015-2020, EDEC Bois Lorraine 2012-2015,...) ;
- Des interprofessions reconnues, capables de faire émerger et de porter les actions stratégiques de la filière, dont le modèle d'organisation et d'action sera redéfini dans le cadre de la nouvelle région ;
- Des acteurs économiques qui savent se mobiliser autour de projets structurants (ex : FA3R) ;
- Un territoire d'innovation : région pilote pour eMOBOIS, unique fabricant français de machines de récolte, première scierie de feuillus de France,...

Faiblesses

- Le manque de valorisation des feuillus (69 % de la ressource en volume de bois sur pied) ;
- Un investissement sylvicole (régénération des peuplements, entretiens) en forte diminution (production de plants forestiers en baisse de 68 % pour les feuillus et de 46 % pour les résineux entre 2005 et 2015) ;
- Une forêt privée très morcelée, dont les bois sont difficiles à mobiliser ;
- Des inadaptations entre les essences et les stations forestières (chêne pédonculé sur plateau lorrain) ;
- Des catastrophes naturelles qui ont impacté fortement et durablement la ressource en bois (tempête de 1999) ;
- Le manque de bois de qualité (hêtre et chêne) ;
- Une grande fragilité des entreprises de travaux forestiers, insuffisamment structurées, soumises à une demande atomisée (absence de massification de l'offre) et volatile ;
- Une commercialisation du bois issu de forêt privée trop peu structurée (moins de 35% des volumes vendus par des circuits organisés de type coopératives, experts, groupements de services,..., et moins de 10 % des volumes commercialisés par des contrats d'approvisionnement) ;
- Une inadéquation entre la ressource et certains besoins de l'industrie (feuillus/résineux, diamètre des bois, qualité des grumes,...) ;
- Une faiblesse de l'approvisionnement local et une offre de produits intermédiaires dans le domaine du bois construction existante mais encore insuffisante ;
- Un secteur de la scierie, notamment feuillue, manquant de capacité d'investissement pour développer de la valeur ajoutée, tournée essentiellement vers l'amont et insuffisamment vers l'aval ;
- Une insuffisance du transfert de technologie et de la R&D dans les PME (manque de visibilité des innovations potentielles) et de liens entre le sciage et les transformations ultérieures ;
- Une attractivité limitée des métiers et des formations de la filière bois-forêt ;
- Une diminution régulière du nombre d'apprentis ;
- Le peu d'expériences et de projets liés à l'export ;
- Un manque de communications des entreprises vers leurs clients à la fois en BtoB et en BtoC (produits, services, prestations...) ;
- Une communication perfectible sur le bois, les métiers, les produits et les entreprises ;
- Une majorité d'entreprises de petites tailles ;
- Des taxations douanières inégales entre l'UE et la Chine ;
- La dépendance de certaines entreprises à un marché local ou de proximité ;

Opportunités

- Une réforme territoriale qui renforce le poids économique de la filière en région, ouvre de nouvelles perspectives et doit susciter des dynamiques plus affirmées d'action collective ;
- Des orientations nationales de filière (contrat CSF-Bois, PNFB, COP Etat-ONF-FNCOFOR, plan recherche et innovation 2025,...) qui donnent de l'impulsion ;
- Un impératif de contribution à la lutte contre le changement climatique et à la substitution des ressources fossiles ;
- Des orientations motrices dans le domaine de la transition énergétique à l'échelon national, offrant notamment des opportunités de développement de matériaux à faible impact carbone et renouvelables, de dynamisation des filières de l'écoconstruction et de l'éco-rénovation, ainsi que d'optimisation et de rationalisation des filières d'énergie renouvelable ;
- La possibilité de mobiliser du bois supplémentaire, en particulier en forêt privée et en Champagne-Ardenne ;
- Un intérêt du grand public pour l'emploi du matériau bois dans le logement et une sensibilité aux éco-matériaux ;
- Une forêt principalement publique : importance de l'ONF et de son maillage territorial, qui en font un acteur incontournable dans la mise en place de politiques structurantes en forêt ;
- Un réseau important d'acteurs de la mobilisation des bois (ETF, exploitants, transporteurs,...) ;
- Un réseau d'entreprises de taille industrielle (scieries, industries du panneau et du papier, bois construction,...), qui proposent des produits répondant à l'ensemble des marchés et présentent de fortes potentialités pour renforcer la structuration de la filière ;
- La présence de zones frontalières importantes, qui favorisent les échanges commerciaux et dynamisent la filière ;
- Une transition des marchés du bois vers des produits plus élaborés et à plus forte valeur ajoutée notamment pour la construction-bois (19 % de part de marché pour les maisons individuelles contre 14 % au niveau national) ;
- Une volonté affirmée des entreprises et des collectivités pour développer les approvisionnements en circuit-court ;
- Le volontarisme des dynamiques territoriales de développement forestier portées par différents acteurs, dont les collectivités locales (chartes forestières de territoire, pôles d'excellence rurale, plans de développement de massifs, plans d'approvisionnement territorial, groupes d'action locale dans le cadre du FEADER,...) ;
- Des massifs forestiers emblématiques, valorisables en termes d'image et de réponse aux attentes sociales ;
- Un projet de parc national forestier ouvrant des opportunités en termes d'activité scientifique, de recherche et d'innovation, au-delà de l'enjeu économique local pour la filière forêt-bois, le tourisme, les produits du terroir,... ;
- Le développement des achats par de nouveaux circuits de commercialisation (internet).

Menaces

- Les évolutions liées au changement climatique, qui posent de multiples questions (choix des essences, définition des itinéraires sylvicoles, maîtrise des risques sanitaires, ...) et constituent un défi majeur pour les décennies à venir ;
- Des dépérissements forestiers parfois difficiles à anticiper, liés à des épisodes climatiques (canicule de 2003 sur le hêtre, le sapin et l'épicéa) ou à des agents pathogènes (chalarose du frêne) ;
- La recherche d'un équilibre sylvo-cynégétique dans l'impasse au sein de certains massifs, qui impacte la ressource avec une baisse des volumes mobilisés et mobilisables et une diminution des qualités des bois récoltés ;

- Une tendance lourde à l'export de la ressource feuillue sur certains territoires sous forme de grumes, au détriment de la transformation locale ;
- Dans le massif des Vosges, une ressource résineuse en régression, remplacée par des feuillus ;
- Un manque de débouchés dans les feuillus pour des bois d'oeuvre de faible qualité (notamment dans le hêtre) ;
- Des sciages de feuillus en perte de vitesse (perte de marchés, difficultés d'approvisionnement,...) ;
- Une pression concurrentielle des pays émergents sur l'industrie lourde, qui pâtit d'un déficit de compétitivité ;
- Des centres de décision et de recherche industrielle qui tendent à quitter la région (ameublement, papetiers,...) ;
- Une évolution des modes de consommation, avec une perte des débouchés traditionnels notamment dans l'ameublement ;
- Le développement croissant du bois énergie, qui a toute sa place au plan économique et de la lutte contre le changement climatique, mais qui nécessite une approche attentive face aux enjeux d'optimisation de l'usage de la ressource et de prévention des conflits d'usage ;
- Une pyramide des âges vieillissante, qui peut être problématique sur certains secteurs
- Une faible dynamique des projets de reprises ou de transmissions d'entreprises
- La forte disparité territoriale de recours à deux modèles différents de commercialisation des bois (la vente de bois sur pied aux exploitants, la vente de bois façonnés par les propriétaires à travers des contrats) ;
- Une filière peuplier importante mais menacée par le déclin amorcé de la ressource et un manque vital d'entreprises de transformation ;
- Une attention du public de plus en plus centrée sur les enjeux sociétaux et environnementaux de la forêt, au détriment d'une perception plus globale intégrant également les enjeux économiques ;
- La perte de foncier forestier sur certains territoires ;
- Des innovations techniques, commerciales et marketing insuffisantes ;
- Un développement des circuits courts qui doit se faire en regard de la réalité économique des marchés ;
- La baisse des prix des énergies fossiles ;
- L'importance du réseau de commercialisation gris du bois-bûche ;
- Le recours aux travailleurs détachés, notamment pour les travaux forestiers et dans le bâtiment.